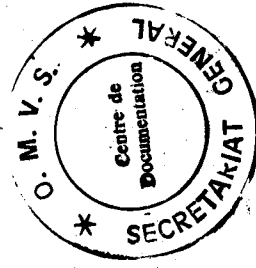


x 2

09481



COMPTE RENDU
SEMINAIRE DE SENSIBILISATION

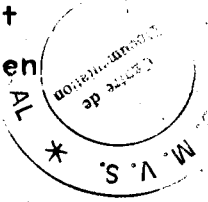
Organisation pour la mise en valeur
 de l'eau et de l'énergie (OMVS)
 Haut Commissariat
 de l'Énergie et de l'Électricité
 Contrôle Régional de Documentation
 S.I.D. - Louvain

THEME : ENJEU ET PROBLEMATIQUE DE L'APRES-BARRAGES
 EN MAURITANIE.

NOUAKCHOTT, LE 20 JUIN 1988

022

09481
Organisation pour la Rive du Fleuve
Séniou



L'après-Barrages, grâce à la régulation du régime du Fleuve doit permettre la restructuration du Bassin, afin de sécuriser et améliorer les conditions de vie des populations les rendant moins dépendants des aléas climatiques et de faire du bassin un des pôles essentiels de développement en Mauritanie.

Ainsi, l'Enjeu est d'ordre politique, social, économique, financier, culturel et écologique. La problématique du développement sur la rive Mauritanienne du Fleuve Sénégal (RMFS) s'articule autour de l'agriculture irriguée considérée comme le moteur des relations inter-sectorielles dans le bassin. Celui-ci constituera un pôle de croissance capable de dynamiser le reste de l'économie nationale.

Cette problématique porte essentiellement, au plan de la stratégie, sur le rythme d'aménagement, de mise en valeur et d'exploitation ; ce rythme doit être suffisant pour que le potentiel hydro-agricole (150 000 ha) soit mobilisé et exploité dans un délai raisonnable compatible avec la capacité d'absorption du pays. On doit garder à l'esprit qu'au moment de la suppression de la crue artificielle les populations de la vallée qui vivaient de la décrue doivent avoir accès à une parcelle irriguée de substitution. Un rythme de 3 000 ha par an (public et privé) est considéré comme un minimum à réaliser pour atteindre les objectifs assignés au développement de la Rive Mauritanienne et éviter ainsi les conflits susceptibles de se poser entre l'énergie et la décrue.

Pour un développement hydro-agricole accéléré, il est essentiel de créer un environnement incitateur à tous les opérateurs économiques dans le cadre du régime foncier.

En outre, la mise en oeuvre de la valorisation du Bassin exigera une Ressource Humaine plus adéquate qu'il y a lieu de préparer dès maintenant. L'harmonisation du développement de la vallée avec celui du reste du pays, est indispensable à son intégration dans l'économie nationale et à sa compatibilité avec les programmes régionaux concertés dans le cadre de l'OMVS.

Centre Régional de Documentation
Haut Commissariat
du Fleuve Sénégal
(SAWO) pour la Mise en Valeur
Organisation pour la Mise en Valeur
Séoul - Louis

Les inter-relations entre secteurs et doivent être analysées.

Le cadre de concertation et de pilotage du développement, déjà défini institutionnellement, doit être élaboré et détaillé au niveau régional, national et inter-étatique. L'intégration de l'économie du bassin au niveau national suppose la redynamisation et le renforcement du cadre institutionnel au niveau national et au niveau des régions par la mise en place de méthodologie de programmation, de suivi-évaluation et d'instruments statistiques permettant l'harmonisation et la coordination de la politique nationale retenue pour la Rive Mauritanienne du Fleuve Sénégal.

L'après-barrages est une ère de défi que le pays est appelé à relever. Tout devra être mis en oeuvre dans cette perspective. Des goulots d'étranglement existent à bien des niveaux et risquent à tout moment d'hypothéquer la rentabilité des ouvrages.

L'intensité et l'ampleur de l'oeuvre à entreprendre au niveau national requierent une mobilisation urgente des moyens humains et matériels.

Il apparaît ainsi, que la stratégie du développement de l'après-barrages dans le bassin en Mauritanie ne peut se concevoir sans l'élaboration de politiques d'accompagnement au niveau national qui concerneront aussi bien les aspects d'équipements (infrastructures) que les aspects d'organisation, de législation, de réglementation, de fiscalité, de politique de prix et de crédit, ainsi que les aspects humains tels que la santé, la formation, l'emploi et l'information dans les divers domaines concernés.

Globalement, le séminaire a aussi pour objet de présenter les orientations nécessaires à une planification du développement intégré du bassin permettant à la Mauritanie de répondre au défi de l'Après-Parrages.

En conséquence, le séminaire propose les recommandations suivantes :

1°/ Redistribution des fonctions :

- a) limiter les fonctions de la SONADER à :
 - . la conception et au contrôle des aménagements
 - . la gestion de l'eau.

- b) promouvoir l'action des privés et des collectivités locales dans une exploitation rationnelle des aménagements.

2. Encadrement et organisation des producteurs

L'encadrement sera assuré à l'ensemble des opérateurs du secteur rural (groupements villageois, paysans-éleveurs, entrepreneurs privés) selon 2 rythmes :

- encadrement rapproché à la mise en valeur
- encadrement diffus en période de croisière.

En ce qui concerne l'organisation des producteurs, il faudra :

- procéder au renforcement des structures d'encadrement et de contrôle du mouvement coopératif.
- promulguer une législation portant sur une convention collective des travailleurs agricoles.

3. Secteurs public et privé dans l'environnement

y Dans son désengagement progressif par rapport à certaines fonctions et services assumés jusqu'ici, l'Etat devrait se concentrer sur la création d'un environnement propice à l'irrigation en réalisant les infrastructures principales et en associant les bénéficiaires (collectivités villageoises, paysans, privés, etc...) à la réalisation des aménagements terminaux.

En vue de lever cette contrainte, il est recommandé de mettre en place un système d'approvisionnement et de distribution efficace, afin que les producteurs puissent disposer des moyens de production à temps ; à cet égard, le privé pourrait jouer un rôle plus actif. Cependant, l'encadrement et la formation doivent rester essentiellement sous la responsabilité de la puissance publique, quitte à en moduler les coûts selon les bénéficiaires.

En matière d'approvisionnement en intrants du monde rural, il est envisagé :

- le désengagement progressif des services techniques du Ministère du Développement Rural, de la filière approvisionnement afin de se recentrer sur leur activité d'encadrement.
- l'incitation à la privatisation de l'approvisionnement en intrants de la paysannerie et des éleveurs.
- le contrôle, le suivi des prix et de la qualité des intrants par les services techniques des départements concernés.

4. Optimisation des moyens mis en oeuvre

Elle revêt un caractère particulièrement important et passe par une combinaison harmonieuse de l'ensemble des facteurs de production. Elle doit être recherchée à travers une campagne d'animation et de sensibilisation des exploitants aussi bien paysans que privés. Cette sensibilisation vise également tous les opérateurs économiques potentiels capables de s'insérer dans le développement du Bassin.

5. Taille des exploitations

La situation actuelle de la taille des parcelles paysannes ne permet guère de rentabiliser les investissements et dégager un revenu suffisant pour le producteur compte tenu de son exigüité.

Il est donc recommandé d'augmenter leur taille. Toutefois, il faudra définir les tailles optimales des exploitations paysannes et privés en fonction de :

- la disponibilité de la terre (réforme foncière et schéma d'aménagement spatial)
- la capacité d'autogestion des bénéficiaires
- l'existence des moyens de mise en valeur (matériel, et financier)
- la fiabilité technique et financière des projets proposés.

6. Double Culture.

L'intensification culturelle est essentielle pour rentabiliser les lourds investissements consécutifs aux aménagements. Il convient de mettre en oeuvre un plan d'action pour le lancement de la double culture à grande échelle.

Cela implique l'harmonisation des cultures traditionnelles avec la culture irriguée pour résoudre notamment les problèmes suivants :

- les chevauchements des calendriers culturels
- la non viabilité économique de la taille de la parcelle.
- le fait que le coût en irrigué et en sec se pose en terme d'opportunité.

7. Mécanisation adaptée

Dans le cadre des aménagements irrigués une grande partie des travaux est effectuée manuellement d'où l'insuffisance des moyens modernes de production.

Dans la perspective de l'après-barrages et de l'intensification culturale, il est recommandé d'étendre et de renforcer davantage l'introduction d'une technologie adaptée (culture attelée, petite et moyenne mécanisation) en vue de réduire la longueur et la pénibilité des travaux de préparation des sols, de récolte et de battage.

8. Maillage hydraulique

La répartition de l'eau dans les parcelles entraîne des distorsions dans le volume d'eau distribuée et dans les délais.

La mise en oeuvre des barrages va permettre d'atténuer cette contrainte. Toutefois, il sera nécessaire :

- de concevoir des projets d'aménagements qui harmonisent la répartition de l'eau à l'intérieur des périmètres dans le cadre de mailles hydrauliques autogérables par les groupements paysans.
- d'assurer une meilleure organisation des paysans et de veiller à une plus grande discipline interne.

9. Problème foncier. Application de la loi foncière, amélioration et extension.

Le problème foncier a été débattu sous ses différents aspects par le séminaire qui le considère comme facteur essentiel déterminant le rythme d'aménagement.

A cet effet, il a été recommandé :

- d'améliorer la réglementation foncière à la lumière de l'expérience des cinq dernières années
- de renforcer les moyens des services chargés de l'application de cette réforme afin qu'ils puissent se mettre au niveau des tâches de l'après-barrages
- de désintoxiquer l'opinion publique et en particulier les populations concernées quant au contenu réel de la réglementation foncière qui garantie et protège la propriété privée des terres qu'elle soit individuelle ou collective
- de mettre en place un précadastre en vue d'une meilleure application de la réglementation en vigueur

10. Elevage/agriculture

Ces deux activités de production se traduisent actuellement par une situation conflictuelle peu favorable à une intégration des activités.

Pour atteindre l'objectif visé, il est recommandé de mettre un accent particulier sur :

- la sensibilisation des différents acteurs sur les avantages réciproques d'une telle association
- l'introduction progressive de l'élevage intensif (paysans-éleveurs)

Par ailleurs, il est souhaitable de réaliser un schéma d'occupation globale des sols pour toutes les activités (couloirs, zones de parcours, pâturage, point d'eau, périmètres, etc...), et de mettre en place une réaffectation en conséquence.

11. Environnement

La protection et la reconstitution des écosystèmes notamment par la lutte contre la désertification, la réalimentation des nappes souterraines et la reconstitution des forêts doivent rester une préoccupation constante dans l'élaboration des programmes et des projets.

La mise en valeur de la Vallée et du Delta constituera en soi un moyen de lutte fondamental contre la désertification.

12. secteur pêche

La pêche continentale qui a déperî depuis la sécheresse doit être réhabilitée selon trois volets :

- 1°/ la pêche paysanne dans les canaux et drains, chenaux et bas fonds des cuvettes.
- 2°/ la pêche fluviale régénérée par les débits d'étiage soutenus dans le fleuve.
- 3°/ la pêche de la basse vallée et du delta profondément modifiée depuis la mise en service de DIAMA (réalisation du parc naturel et de l'estuaire artificiel du bas delta).

13. Secteurs industrie et mine

Cet aspect concerne essentiellement l'artisanat et la petite industrie amont et aval nécessaires à la production.

A l'amont :

- l'outillage et l'équipement
- les pièces détachées
- les produits chimiques (engrais et pesticides).

A l'aval :

- les industries de transformation de la production agricole pour l'alimentation humaine et animale.

La métallurgie nationale doit être orientée autant que faire se peut vers la satisfaction des besoins du secteur agricole.

14. Secteur énergie :

Le problème de l'énergie se pose à 2 niveaux :

- 1°/ la reconstitution du potentiel sylvicolé pour faire face aux besoins en bois de feu et bois d'oeuvre ; ce qui entre dans le programme de reconstitution des écosystèmes de la vallée et de la zone agrosylvopastorale (ZASP).

- 2°/ le développement de réseaux de distribution moyenne et basse tensions en vue de l'évacuation de l'énergie en provenance de la Centrale Hydroélectrique de Manantali vers les agglomérations humaines et les périmètres irrigués

15. Secteurs Transports et Télécommunications (infrastructures)

Le développement du réseau routier principal et secondaire pour poursuivre le long du fleuve et doit assurer la liaison avec l'hinterland. Les routes de desserte désenclaveront progressivement les zones d'activités.

Le développement des bacs facilitera la traversée du fleuve sur plusieurs points.

La petite navigation doit participer au désenclavement des zones d'activité et constituer la première étape du grand projet navigation Kayes-Océan.

Les réseaux de Transports et Télécommunications doivent être étendus en même temps que les nouveaux pôles d'activité seront créés.

16 - TERTIAIRE

Le renforcement du secteur tertiaire public (administration, services publics) contribuera à faciliter la mise en place des nouveaux pôles de développement programmés. Le secteur tertiaire privé appelé à compléter et à se substituer aux services publics dans le domaine des prestations de service, des petites industries de transformation, fourniture d'intrants etc... doit faire l'objet d'un encadrement incluant la formation, l'assistance financière et le conseil technique.

17 - SCHEMA DIRECTEURS INTEGRES

Le séminaire recommande que l'étude d'application des schémas directeurs de la vallée et du delta mauritanienne du fleuve sénégal (étude après barrages) prenne en compte :

- Le réseau des routes principales et pistes rurales
- les équipements nécessaires pour la réactivation de la petite navigation (batteliéri)
- les pistes d'atterrissage pour l'aviation légère venant en appui à l'agriculture
- le réseau de télécommunication (amélioration et extension)
- plan directeur d'électrification de la vallée dans la perspective de la production d'énergie hydro-électrique des barrages
- les équipements publics indispensables à l'amélioration du cadre de vie des populations
- les aménagements spéciaux permettant la cohabitation de l'agriculture et de l'élevage transhumant
- les équipements pour les systèmes de production de l'élevage intégré à l'agriculture.

18 - CREDIT AGRICOLE

Le crédit agricole devra être étendu à toutes les activités rurales : élevage, sylviculture, pêche et à toutes les actions d'accompagnement amont et aval (PME, PMI de production et de service).

Dans cet esprit les principes d'action devront être les suivants :

- le crédit agricole devra être réalisé dans le cadre d'un organisme financier, spécialisé et autonome.

Il devra concerner le financement des aménagements, des équipements et des campagnes.

- les petites exploitations paysannes dont la rentabilité financière n'est pas évidente devront faire l'objet de programmes de crédits spéciaux où l'Etat prend en charge tout ou partie des coûts du crédit.
- le crédit agricole doit observer une proportion raisonnable entre le financement des investissements privés et celui de l'agriculture paysanne, et devra par ailleurs miser sur la collecte de l'épargne rurale.

19 - CODES DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES

A ce niveau il y a lieu de promulguer le code d'investissements agricoles en cours d'approbation et d'accélérer la finalisation du code des périmètres irrigués.

Il devra être conçu en harmonie avec le code général des investissements.

20 - POLITIQUES DES PRIX D'ÉCOULEMENT DES PRODUITS AGRICOLES

Conformément aux décisions gouvernementales dans ce sens, il y a lieu d'assurer

- l'incitation à la production nationale et sa protection.

- la promotion du secteur privé par une rémunération adéquate de ses services.

- l'incitation du secteur privé en vue de l'amener à participer non seulement à la production, mais aussi aux autres activités en amont et en aval.

- une libéralisation de la politique de commercialisation permettant ainsi à l'État de se concentrer sur son rôle de régulateur, tout en sauvegardant l'intérêt du consommateur.

Recherche : Il faut :

- regrouper les structures de recherche et renforcer leurs moyens.
- définir des programmes de recherches appliquées.
- vulgariser les acquis de la recherche.
- renforcer la liaison recherche - développement.

22 - VULGARISATION/FORMATION

Dans ce domaine il y a lieu :

- de réorganiser et d'harmoniser les services de formation et de vulgarisation afin de les adapter aux besoins de l'après barrages.
- d'introduire, au niveau des écoles, de nouvelles spécialités indispensables à la montée en régime des cultures irriguées (machinisme agricole, génie rural, hydrométéorologie..)
- de former des techniciens qualifiés en nombre suffisant
- de former sur le tas des paysans par l'utilisation des langues nationales et des moyens audio-visuels modernes.
- d'organiser de séminaires et de rencontres au profit des paysans.
- d'aménager des parcelles de démonstration et prise en compte du feed back des producteurs agricoles.
- de créer de villages pilotes, d'inciter à l'association d'éleveurs, et de promouvoir des technologies adaptées aux besoins et au contexte.
- d'alphabétiser les populations en langues nationales.
- de favoriser la formation professionnelle par l'identification des profils désirés et des programmes adéquats.
- de renforcer les cadres institutionnels et d'appuyer des instances chargés de la formation.

23 - ENVIRONNEMENT SOCIO-EDUCATIF

a) Santé

L'extension avec l'hydroagriculture des maladies humaines et animales à vecteurs hydrique et autres, nécessite une prise en compte particulière du secteur sanitaire qui doit être développé de concert avec les nouvelles activités.

Il s'agira donc de mettre l'accent sur :

- la surveillance épidémiologique (création des postes sentinelles le long du fleuve) ;
- la surveillance nutritionnelle
- le renforcement des soins de santé primaire
- la création des unités d'hygiène et assainissement (eau potable, contrôle de la qualité de l'eau du fleuve)
- le renforcement de l'éducation pour la santé
- la création des pharmacies villageoises
- la surveillance et la lutte contre les zoonoses (fièvre de la vallée du rift..)

b) Educations /Alphabétisation

A ce niveau, il y a lieu :

- renforcer les équipements et infrastructures scolaires
- procéder à une campagne d'alphabétisation fonctionnelle dans les langues nationales.

24. Insertion des Emigrés

Concernant les Emigrés de retour au pays, il s'agit :

- de créer un cadre institutionnel chargé au niveau national de leur insertion.
- de tirer le meilleur profit de leurs relations avec leur pays d'accueil ainsi que de leur relation avec les ONG avec les associations nationales dont ils sont membres, en vue de leur reconversion.
- de faciliter leur insertion à travers les exonérations douanières et les incitations d'ordre monétaire et fiscal.

25 - TARIFICATION

Compte tenu de la tarification retenue au niveau de l'ONVS ; il est recommandé :

- de mettre en place les structures relais chargés de la collecte de la redevance eau.
- de sensibiliser les populations concernées sur le principe de cette redevance.

Par ailleurs, il est nécessaire que l'Etat envisage déjà d'étudier et de mettre en place une fiscalité spécifique permettant de faire contribuer le secteur au remboursement de la dette contractée pour les réalisations des ouvrages communs.